

Aux Parents de Lycéens et Étudiants de l'ensemble scolaire Gregor Mendel
Lycée Général, Technologique, Professionnel et Supérieur
Aux lycéens et aux étudiants,

Vincennes, le 7 juillet 2026

Chers parents, lycéens, étudiants,

Alors que l'année scolaire s'achève et que s'ouvrent les vacances d'été, chacun se prépare à prendre un peu de recul, à se ressourcer et à envisager la suite de son parcours.

Pour certains élèves et étudiants, la rentrée prochaine marquera une nouvelle étape, de nouveaux défis, de nouvelles rencontres. Pour d'autres, elle s'inscrira dans la continuité d'un chemin déjà engagé. À tous, nous souhaitons de poursuivre leur route avec confiance, curiosité et persévérance.

L'année qui vient de s'écouler a été riche de réussites, d'efforts, de projets, mais aussi de moments de partage qui donnent tout son sens à notre mission éducative. Je tiens à remercier chaleureusement les élèves, les étudiants, les familles, les enseignants ainsi que l'ensemble des personnels pour leur engagement et leur confiance tout au long de ces huit années passées à vos côtés.

Pour ma part, ce courrier revêt une tonalité particulière puisqu'il est le dernier que je vous adresse en qualité de chef d'établissement du lycée Gregor Mendel. Après plusieurs années d'une aventure humaine et professionnelle exceptionnelle, il est temps pour moi de transmettre le relais.

Je quitte cette communauté éducative avec beaucoup d'émotion, mais aussi avec une profonde reconnaissance pour tout ce que nous avons construit ensemble. Les liens tissés, les réussites partagées et les nombreux souvenirs qui m'accompagnent resteront durablement gravés dans ma mémoire.

À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite de très belles vacances, une excellente continuation dans vos projets personnels, scolaires et professionnels, et beaucoup de réussite pour les années à venir.

Avec toute ma gratitude et mes vœux les plus sincères,

Jean-Luc BONNEMAIN
Chef d'établissement

Vous trouverez ci-dessous et ci-joint :

- Le calendrier du premier trimestre / semestre avec les horaires de la rentrée scolaire 2026, le découpage de l'année et les périodes de stages (**merci de noter les dates importantes**)
- La liste des lectures à effectuer pendant l'été pour le LGT et la liste des fournitures pour le LP
- Informations diverses : Les modalités financières ; Assurance MSC ; Aide à la demi-pension ; Guide Biodéchets qui concerne tous les demi-pensionnaires ; flyer de l'Association Sportive

Le mot de l'aumônerie

Toi qui es nouvel inscrit à Gregor Mendel, l'aumônerie tu sais ce que c'est ?

Un espace d'accueil sympa pour bavarder, échanger et se rencontrer. Un lieu où l'on peut vivre sa foi, confronter ses convictions, mieux comprendre les autres dans leur dimension culturelle, religieuse et personnelle, se mettre en action en participant à des projets, en allant parfois plus loin que là où l'on pensait aller...

Toi qui continues ton parcours dans l'établissement, tu trouveras cette année de nouvelles propositions de solidarité, de temps forts spirituels, de sorties culturelles et tu retrouveras la bonne ambiance que tu connais déjà.

Sois curieux, pousse la porte, tu es attendu !

Mathilde MARINO
Adjointe en pastorale

Calendrier du 1^{er} Trimestre/Semestre 2026-2027

SEPTEMBRE

31/08 : Pré-rentrée des enseignants

01/09 : Pré-rentrée des étudiants :

BTS SCIENTIFIQUES PREMIERE ANNEE	BTS SCIENTIFIQUES DEUXIEME ANNEE
10h – BTS BIOTECH	14h30 – BTS BIOTECH
Accueil puis réunion plénière	Accueil puis réunion plénière
11h – BTS DIETETIQUE	15h30 – BTS DIETETIQUE
Accueil puis réunion plénière	Accueil puis réunion plénière
BTS TERTIAIRE PREMIERE ANNEE MCO/TOURISME/COMMUNICATION	BTS TERTIAIRE DEUXIEME ANNEE MCO/TOURISME/COMMUNICATION
9h	13h30
Accueil puis réunion plénière	Accueil puis réunion plénière

- 18h : Accueil du **Lycée Nouveau Départ à Notre Dame de la Providence** en présence des familles et de l'équipe éducative

02/09 :

Pré-rentrée des lycéens en salle polyvalente :

- 8h30 : Toutes les classes de 2nde générale et technologique et 2nde pro ASSP
- 09h30 : Toutes les classes de 1^{ère} générale, 1^{ère} pro ASSP et Tale pro ASSP
- 11h : Toutes les classes de 1^{ère} technologique
- 14h : Toutes les classes de Terminale générale
- 15h : Toutes les classes de Terminale technologique

03/09 : Rentrée des lycéens et étudiants selon les heures de l'emploi du temps

Début de la restauration

07/09 : Pré-rentrée pour les L3 et Bachelor / **à 18h : Réunion des Parents des lycéens des niveaux seconde et première**

08/09 : Photos de classes / **à 18h : Réunion des Parents des lycéens du niveau terminale et des étudiants en BTS**

10/09 : Journée d'intégration des Secondes GT et ASSP

17/09 : Conseil Pastoral

OCTOBRE

03 et 04/10 : Week-end de rentrée de l'aumônerie à Crèvecœur en Brie

05/10 : Début des prélèvements pour les familles

06/10 : Conseil de vie des lycéens et étudiants (CVLE) – Lancement du bureau des lycéens et étudiants (BDLE)

Du 18 au 22/10 : Pèlerinage diocésain à Taizé pour tous les jeunes qui le souhaitent

Du 19 au 20/10 : 2 jours de soutien pour les lycéens (pendant les vacances)

Du Vendredi 17 octobre 2026 après les cours au Lundi 02 novembre 2026 au matin : Vacances de la Toussaint

NOVEMBRE

02/11 : Reprise des cours aux heures habituelles

06/11 : Remise des diplômes du BAC

11/11 : Férié - Armistice

12/11 : à 18h Conseil d'établissement

17/11 : Conférence / débat SUP à destination des classes du SUP (à confirmer)

20/11 : Evènement Campus / Remise des diplômes du Supérieur

21/11 : Fin du 1^{er} trimestre

24 et 25/11 : Conseils de classe des 2des (susceptibles de modification)

DECEMBRE

02 au 04/12 : Voyage en Alsace pour les lycéens en 1^{ère}

03/12 : Journée professionnelle

08/12 : à 18h30 : Réunion Parcoursup pour les Terminales

10/12 : Forum du Campus / à 18h Réunion individuelle des Parents pour les lycéens en Seconde

Du 14 au 17/12 : Examens blancs secondes, premières, terminales et BTS (hors 2^{ème} année BTS BIOTECH et COM)

18/12 : Journée pédagogique pour tous les enseignants. Pas de cours

Du Vendredi 18 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 au matin : Vacances de Noël

JANVIER

04/01 : Reprise des cours aux heures habituelles

05/01 : Epiphanie : Partage de la galette / à 18h : Réunion individuelle des Parents pour les étudiants en BTS

06/01 : 18h30 : Réunion d'information pour le séjour au ski des 1^{ère}STL / 1^{ère} ST2S et 1^{ère} ASSP

08/01 : Fin du 1^{er} semestre

12/01 : Début des conseils de classe des 1^{ères}, Tales et BTS (dates communiquées ultérieurement)

21/01 : Conseil de vie des lycéens et étudiants (CVLE)

23/01 : Forum des Métiers

27/01 : Rattrapage officiel du contrôle continu 2de / 1^{ère}/Tale (date à confirmer)

29/01 : Portes Ouvertes n°1 de 17h à 20h

FEVRIER

01/02 : à 18h : Réunion individuelle des Parents pour les lycéens en Terminale

02/02 : Réunion orientation Secondes GT

Du 08 au 09/02 : 2 jours de soutien pour les lycéens (pendant les vacances)

Du Vendredi 05 Février 2027 après les cours au Lundi 22 Février 2027 au matin : Vacances d'hiver

13/02 : Fin Trimestre 2

23/02 : à 18h : Réunion individuelle des Parents pour les lycéens en Première

NOTRE DECOUPAGE DE L'ANNEE

En trimestre : Niveau 2^{nde}

1^{er} trimestre : du 3 septembre 2026 au 21 novembre 2026

2^{ème} trimestre : du 22 novembre 2026 au 13 février 2027

3^{ème} trimestre : du 14 février 2027 à la fin des cours

En semestre : Tous les autres niveaux

1^{er} semestre : du 3 septembre 2026 au 8 janvier 2027

2^{ème} semestre : du 9 janvier 2027 à la fin des cours

PÉRIODES DE STAGE

(Susceptibles de modifications)

BTS MCO1	BTS MCO2	BTS TOU1	BTS TOU2	BTS COM1	BTS COM2
Du 11/01/2027 au 06/02/2027 Du 17/05/2027 au 12/06/2027	Du 09/11/2026 au 05/12/2026 Du 11/01/2027 au 06/02/2027	Du 11/01/2027 au 06/02/2027 Du 17/05/2027 au 25/06/2027	Du 09/11/2026 au 05/12/2026	Du 10/05/2027 au 03/07/2027	Du 09/11/2026 au 19/12/2026
BTS BIOTECH 1	BTS BIOTECH 2	BTS DIET1		BTS DIET2	
Du 17/05/2027 au 09/07/2027	Du 30/11/2026 au 18/12/2026 Du 04/01/2027 au 05/02/2027	Du 15/02/2027 au 12/03/2027 Du 07/06/2027 au 25/06/2027		Du 28/09/2026 au 16/10/2026 Du 15/02/2027 au 19/03/2027 Du 12/04/2027 au 14/05/2027	
2 ^{nde} ASSP		1 ^{ère} ASSP		Tale ASSP	
Du 11/01/2027 au 29/01/2027 Du 31/05/2027 au 25/06/2027		Du 02/11/2026 au 27/11/2026 Du 31/05/2027 au 25/06/2027		Du 18/01/2027 au 05/02/2027 Du 22/02/2027 au 12/03/2027	

- 2^{nde} et 1^{ère} ASSP : retour au lycée pour bilan de stage et passage du PSC1 les 28 et 29 juin 2027 (dates à confirmer)
- 2^{nde} GT : du 14 au 26/06/2027 inclus (dates à confirmer)

A noter :

- 13/03/2027 : 10h-14h : Portes Ouvertes n° 2

SEJOURS

(Susceptibles de modifications)

*Tous les séjours prévus feront l'objet d'une confirmation à la rentrée et se feront sur inscription.
Le coût sera lissé à l'année sur la facturation des familles.*

Week-end de rentrée de l'aumônerie à **Crèvecœur en Brie** – 03 et 04/10 - Pour tous - En lien avec la Pastorale

Voyage des **BTS Diététique** – du 3 au 06/11

Pèlerinage à **Taizé** - du 18.10 au 22.10 - Pour tous - En lien avec la Pastorale

Voyage en **Allemagne** - du 30.11 au 04.12 - Pour les germanistes en 2^{de} GT et 1^{ère} Générale

Voyage en **Alsace** - du 02.12 au 04.12 - Pour les lycéens en 1^{ère} - En lien avec la Pastorale

Voyage à la **montagne** (ski) - du 31.01 au 06.02 - Pour les lycéens en 1^{ère} STL / ST2S / ASSP

Voyage à la **montagne** (Activités Physiques de Pleine Nature) - du 18.05 au 22.05 - Pour les lycéens en 2^{de}

D'autres séjours actuellement en projet



GREGOR MENDEL
Préparons vos avenirs

**LISTE DE LIVRES À LIRE PENDANT LES VACANCES
POUR LA TERMINALE TECHNOLOGIQUE
EN PHILOSOPHIE**

1. *Le monde de Sophie*, de Jostein GAARDNER

Editeur : Points

2. *Les plus grands mythes de Platon*, expliqués par David SIMONETTA.

Collection : LIBRIO

3. *Le Criton*, PLATON

Editeur : Flammarion

Collection : GF

MODALITES FINANCIERES 2026/2027

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RAPPELS DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES

La facturation s'effectue mensuellement.

Tranches	Quotient Familial*		Montant Scolarité	APEL	TOTAL	Versement à l'inscription(1)	Solde à Répartir	Prélèvements mensuels		
	de	à						oct/nov/déc	janv/février/mars	avr/mai/juin(2)
A	- €	11 000 €	1 100 €	36,20 €	1 136,20 €	240 €	896 €	149 €	105 €	45 €
B	11 001 €	17 500 €	1 350 €	36,20 €	1 386,20 €	240 €	1 146 €	191 €	134 €	57 €
C	17 501 €	24 000 €	1 650 €	36,20 €	1 686,20 €	240 €	1 446 €	241 €	169 €	72 €
D	24 001 €	35 000 €	1 975 €	36,20 €	2 011,20 €	240 €	1 771 €	295 €	207 €	89 €
E	35 001 €	ET PLUS	2 250 €	36,20 €	2 286,20 €	240 €	2 046 €	341 €	239 €	102 €

*Calcul du quotient familial = Revenu fiscal de référence 2024 figurant sur l'avis d'imposition 2025 / Nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition 2025
Feuille d'imposition à fournir avant le 15/09/2026. Aucune modification ne sera apportée après cette date.

Frais fixes d'utilisation des salles spécialisées et plateaux techniques ajoutés à la facturation de septembre et octobre	
Séries	Montant Annuel
Baccalauréat professionnel ASSP	100,00 €
Baccalauréat technologique STL	150,00 €
BTS Biotechnologie en recherche et production	300,00 €
BTS Diététique et Nutrition	200,00 €

(1) Le versement à l'inscription est conservé par l'école sauf
- Déménagement pendant l'été
- Non obtention du baccalauréat pour les BTS
- Non passage dans la classe supérieure

(2) Le dernier prélèvement pourra être différent en fonction de la régularisation des arrondis (de l'ordre de 1 à 3 euros)

NB : Sans feuille d'imposition fournie le tarif de la tranche E sera appliqué.

En cas de divorce (jugement obligatoire) ou séparation, les deux avis d'imposition N-1 doivent être fournis par les responsables légaux. Les contributions familiales seront calculées en fonction du quotient familial de chaque partie.

Exemple :

- Responsable 1 : QF Tranche A soit 1100 euros paiera 550 euros annuel
- Responsable 2 : QF Tranche D soit 1975 euros paiera 987,50 euros annuel

Pour rappel, la contribution des familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement (animation pastorale et éducative) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et du premier équipement de l'établissement. Cette ressource se situe selon les cas entre 20 et 30% du total des ressources annuelles d'un établissement et complète les forfaits de l'état et de la région.

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 20% sur la totalité des contributions. Les familles ayant des enfants scolarisés ou travaillant dans l'enseignement catholique bénéficient de 10% de réduction. Toute demande de réduction doit être faite par écrit et adressée au chef d'établissement en début d'année scolaire.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de la scolarité peut s'effectuer :

- **Soit comptant** à réception de facture sur ECOLEDIRECTE.
- **Soit par prélèvement bancaire** : 9 prélèvements bancaires mensuels d'octobre à juin (voir tableau ci-dessus). En cas de modification de coordonnées bancaires, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire mentionnant votre **IBAN**.

En cas de difficultés financières merci de vous mettre en rapport avec la comptabilité avant le 20 du mois afin d'éviter les rejets de prélèvement. Sans signalement à la comptabilité et en cas de rejet, les frais bancaires vous seront imputés.

RESTAURATION

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit d'apporter de la nourriture (sauf PAI) dans l'établissement.

Afin de suivre la présence des élèves et étudiants au self ainsi que leurs consommations, ceux-ci possèdent un compte accessible via l'application TURBOSELF.

Les tarifs de demi-pension sont calculés déduction faite des épreuves groupées, des jours fériés et des semaines de stage pour les élèves de BTS et bac professionnel. Ils comprennent également « l'opération solidaire Bol de Riz » qui consiste à reverser entièrement le prix d'un repas à l'association **Ecole Pour la Vie** qui finance les actions du collège Baba Simon de Tokombéré (Cameroun).

Les élèves s'inscrivant à la demi-pension devront choisir en début d'année leur formule et les jours de présence au self en fonction de leur emploi du temps. Aucune modification ne pourra être prise en compte après le 18 septembre 2026 sauf cas exceptionnel étudié par le chef d'établissement. **Si cette demande est acceptée elle ne pourra se faire que par trimestre, tout trimestre commencé sera facturé.**

Une absence médicale justifiée d'au moins 5 jours consécutifs donne lieu à un remboursement des repas de demi-pension non consommés (la demande doit être effectuée avec le justificatif médical via Ecoledirecte à **Madame MERCIER dans les 48h**). En revanche, aucun remboursement ne se fera si un élève demi-pensionnaire ne mange pas pour des raisons personnelles.

Tarifs annuels de demi-pension :

Nombre de repas par semaine	1	2	3	4	5
Lycée général et technologique	296,22 €	585,29 €	867,22 €	1 143,30 €	1 411,26 €
Bacs Pros et BTS sauf diététique	231,42 €	457,26 €	677,51 €	893,20 €	1 129,00 €
BTS Diététique	203,65 €	402,39 €	596,21 €	786,02 €	970,24 €

La demi-pension est facturée mensuellement sur 8 mois et calculé pour les repas jusqu'au 11 juin 2027.

Un repas à la demi-pension se compose d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert. Toutes les consommations en plus seront facturées sur le porte-monnaie électronique selon les tarifs ci-dessous.

CAFETERIA

Le badge doit être alimenté par l'application TURBOSELF pour toutes les consommations prises en dehors des forfaits demi-pension. Tout solde positif à la fin de l'année scolaire sera remboursé. **Un point sera fait à chaque période de vacances, en cas de solde négatif, le montant sera automatiquement ajouté à la facturation mensuelle.**

Produits	Tarifs
Menu Easy Go (Sandwich ou Panini + Eau plate ou Dessert)	5.07€
Menu Fresh to Go (Sandwich ou Panini + Boisson + Dessert)	7.05€
Menu Hot to Go (Grande salade ou plat + Boisson + Dessert)	8.17€
Repas complet self (Entrée+ Plat + Laitage + Dessert) hors demi-pension	10,15€
Sandwich ou panini	4.47€
Plat du jour ou Grande Salade	4.92€
Assiette de légumes / frites	2.33€
Jus de fruits ou soda	1.57€
Yaourt	0.86€
Yaourt à boire ou Fromage	1.98€
Dessert	2.38€
Croissant	1.17€
Pain au chocolat	1.27€
Café	1.27€
Boisson chaude	1.67€

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Moyennant un coût de 6 euros par mois sur 9 mois, l'établissement s'engage à fournir aux jeunes les manuels scolaires, l'accès à l'ENT, les photocopies et les copies d'examens blancs.

Nous donnons la possibilité aux familles d'acheter une tablette Android au prix de 20 euros. Si vous êtes intéressés merci de vous adresser à Madame MERCIER.

En cas de perte ou de détérioration, le lycéen ou l'étudiant rachètera un carnet ou un badge au prix de **10 Euros**. Ce montant sera ajouté à la facturation mensuelle.

ACTIONS PERISCOLAIRES

Sauf demande contraire de la famille par écrit, toute action périscolaire sera directement intégrée à la facturation mensuelle.

PHOTOS

Les photos de classe auront lieu dans le courant du mois de septembre. La pochette complète sera remise à votre enfant. Celle-ci sera facturée au mois d'octobre au tarif de 17 euros. Toutefois si vous ne souhaitez pas prendre cette pochette soit entièrement, soit partiellement, vous aurez la possibilité de la restituer au secrétariat avant le 14 octobre 2026.

AIDE RÉGIONALE À LA DEMI-PENSION POUR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

Afin de favoriser les conditions d'études des lycéens franciliens, la Région Île-de-France propose une aide à la restauration scolaire au profit des familles des élèves demi-pensionnaires scolarisés dans un établissement privé associé à l'État par contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Qui peut en bénéficier ?

Les familles des élèves demi-pensionnaires dont le quotient familial annuel est inférieur à 10 140 €.

Quel est le montant de l'aide régionale à la demi-pension ?

L'aide régionale est calculée en fonction du quotient familial annuel, sur la base d'un barème comportant 5 tranches.

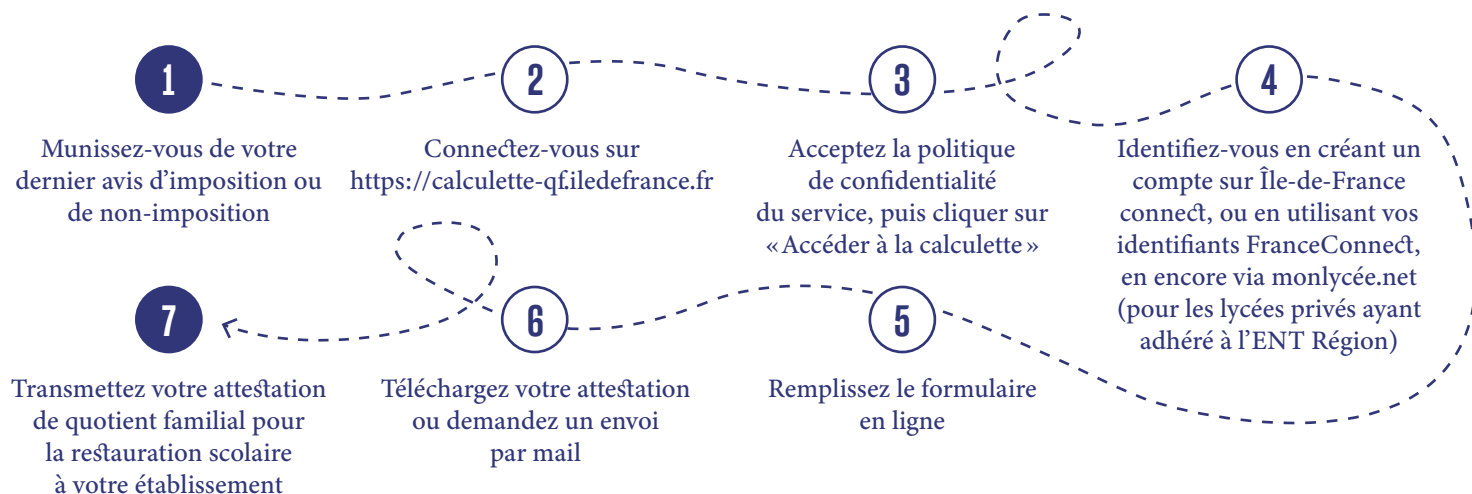
Tranches	Quotients familiaux annuels	Montant annuel de l'aide régionale
A	A < 3 125 €	260 €
B	B < 4 650 €	208 €
C	C < 7 050 €	155 €
D	D < 9 390 €	131 €
E	E < 10 140 €	106 €
F	F ≥ 10 140 €	0 €

Au titre de l'année scolaire 2026-2027, le revenu pris en compte pour le calcul du quotient familial annuel correspond au **revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition** ou non-imposition, divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

Comment bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de l'aide régionale à la demi-pension, **vous devez transmettre à votre établissement scolaire une attestation de quotient familial pour la restauration scolaire**, téléchargeable sur le site : <https://calcullette-qf.iledefrance.fr>

Comment télécharger son attestation :



L'aide régionale est versée à l'établissement de votre enfant ; il la déduira du montant de votre facture de restauration.



En cas de difficultés liées à un changement de situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez vous adresser au service intendance de votre lycée.

Besoin d'aide ?



Contactez la plateforme téléphonique (numéro vert gratuit) du 13 avril au 11 juillet 2026 puis du 24 août au 10 octobre 2026.
 lundi 8h30 - 18h / mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 19h
 vendredi 8h30 - 17h / Samedi 9h - 12h
 ou envoyez un courriel à Info.qf.restauration@iledefrance.fr



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2026-2027, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : <ul style="list-style-type: none">• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽²⁾ 6 %• comprise entre 66 % et 85 %• supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : <ul style="list-style-type: none">• appareil d'orthodontie• dentaires (par dent)• auditifs, orthopédiques• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 10 août 2026 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire>

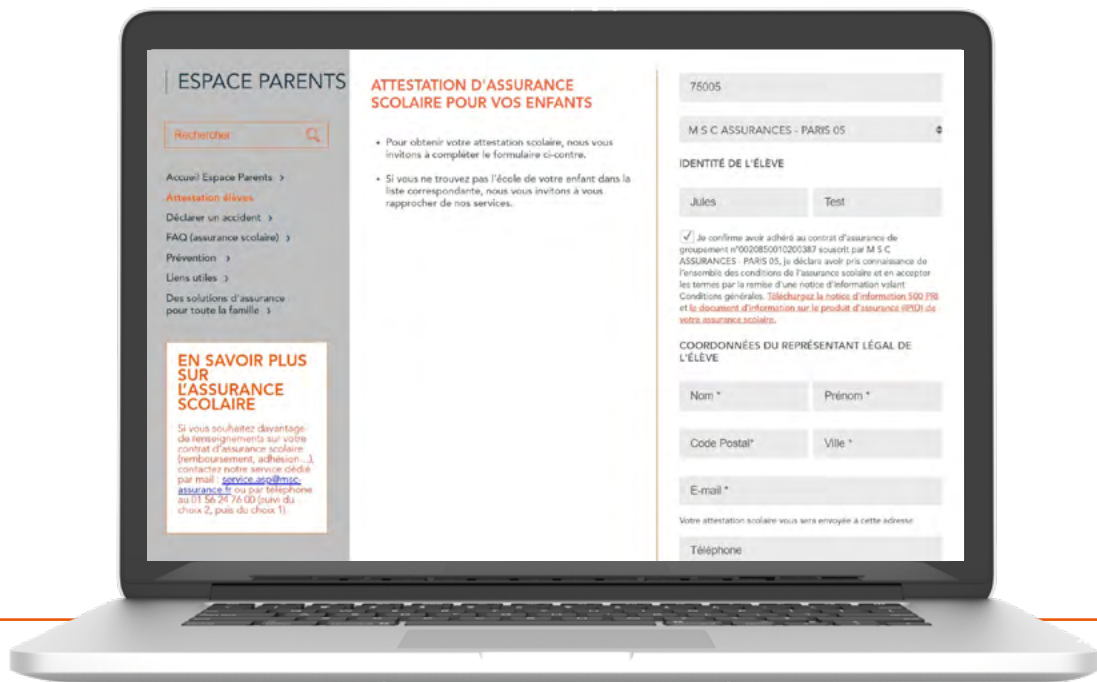
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 24 août 2026 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

service.assurancescolaire@msc-assurance.fr

ou par téléphone au 01 56 24 76 00.

GUIDE DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



à destination des
établissements scolaires

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne&Bois

13 communes, 520 000 habitants

parisestmarnebois.fr



Tous mobilisés pour le tri
et l'environnement !

Quelle réglementation relative au tri des déchets alimentaires pour les établissements scolaires ?

Depuis le **1er janvier 2024**, tous les producteurs privés non-ménagers de déchets alimentaires sont tenus de les **trier à la source** pour pouvoir les **valoriser dans des filières dédiées**. Les établissements scolaires sont donc concernés.

A ce titre, l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois propose aux établissements scolaires implantés sur son territoire de mettre à la disposition de leurs espaces de restauration collective des bacs de collecte spécifiques (sous conditions).

Cette prestation n'est pas imposée et chaque établissement est libre de trouver d'autres alternatives pour répondre aux obligations réglementaires rappelées ci-dessus.

Pourquoi trier les déchets alimentaires ?

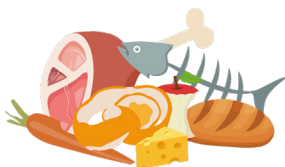
Une fois collectés, les déchets alimentaires sont acheminés vers un site de pré-traitement qui permet de massifier le flux, contrôler sa qualité et hygiéniser la matière.

Une fois les déchets alimentaires pré-traités, ils sont envoyés vers des unités de méthanisation franciliennes.

Le tri des déchets alimentaires permet :

- De produire de **l'énergie verte** (biogaz, électricité, chaleur, ou gaz naturel véhicules)
- De fabriquer un **amendement fertilisant** utilisé par les agriculteurs.
- De **créer des emplois**, avec cette nouvelle filière de collecte et de traitement

Quels sont les déchets alimentaires à déposer dans le bac marron ?



Fruits et légumes, restes de repas et restes de viande et de poisson dont os et arêtes, restes de préparation



Thé et café (dont sachet), coquilles d'oeufs et coquillages peu abrasifs (moules)



Feuilles, fleurs fanées



Déchets refusés :



- ✗ Emballages (barquettes, papiers alimentaire, enduits, sacs plastique)
- ✗ Coquillages très abrasifs (huîtres et saint-jacques) en grande quantité
- ✗ Carcasses
- ✗ Cagettes, filets
- ✗ Essuis-tout en papier, bâtonnets en bois
- ✗ Vaisselle jetable, même compostable
- ✗ Restes alimentaires liquides
- ✗ Huiles de cuisson
- ✗ Glace pilée

Informations pratiques

- Pour trier les déchets alimentaires, vous avez à votre disposition :
 - des sacs plastiques transparents à positionner sur vos tables de tri pour y déposer les déchets alimentaires.
 - des bacs de collecte spécifiques équipés d'un couvercle marron pour présenter les déchets alimentaires à la collecte.
- La collecte a lieu deux fois par semaine : le mardi et le vendredi.
- Vous êtes garants du bon entretien de vos bacs et de leur lavage.
- Le meilleur déchets étant celui que l'on ne produit pas, pensez aux mesures anti-gaspillage avant de jeter !



VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR REUSSIR

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois

13 communes - 520 000 habitants
1 Place Uranie 94350 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

CONTACTS ENVIRONNEMENT

environnement@pemb.fr
01 48 71 59 13



BRY-SUR-MARNE ● CHAMPIGNY-SUR-MARNE ● CHARENTON-LE-PONT
FONTENAY-SOUS-BOIS ● JOINVILLE-LE-PONT ● LE PERREUX-SUR-MARNE
MAISONS-ALFORT ● NOGENT-SUR-MARNE ● SAINT-MANDÉ ● SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
SAINT-AURICE ● VILLIERS-SUR-MARNE ● VINCENNES